

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 14 NOVEMBRE 2012

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 14 novembre 2012, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil.

Avenir pour la région du Creux du Van

La région du Creux du Van offre des particularités naturelles remarquables qui ont rapidement fait l'objet de nombreuses mesures de protection pour son paysage, sa flore et sa faune. Le site est très fréquenté par des visiteurs venant de l'ensemble de la Suisse, en particulier de Suisse allemande et son image est régulièrement utilisée par Jura&Trois-Lacs et plusieurs promoteurs dans le cadre de campagnes promotionnelles ainsi que pour y développer des activités de toutes natures. Suite à l'évolution du nombre de visiteurs, des usages ainsi que de l'abondance de certaines espèces sauvages, la cohabitation entre les différents intérêts en présence (nature, agriculture, sylviculture, loisirs, tourisme) requiert une nouvelle pesée d'intérêt dans un cadre d'un développement durable et la mise en œuvre de mesures qui permettent des améliorations qualitatives et quantitatives dans une majorité des domaines concernés. Le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil dresse un état de situation, décrit les impacts connus, les initiatives déjà engagées et présente les étapes à venir en vue de planifier et coordonner les politiques et interventions sectorielles. La question de l'affluence de visiteurs et des risques liés aux nouveaux loisirs, tels que mentionnés par la motion Laurent Debrot intitulée «Protégeons nos réserves naturelles», y sont abordés dans un cadre multisectoriel. Les objectifs généraux et mesures proposées sont combinés, soit la recherche d'un meilleur retour économique local issu du tourisme ainsi que la mise à disposition d'une information moderne et d'un balisage incitant les visiteurs à suivre des circuits adaptés à leurs intérêts. La gestion active des ressources naturelles, à travers l'agriculture, la sylviculture et la régulation de la faune, s'inscrira également dans un zonage global permettant de combiner, en évitant les tensions trop fortes, des circuits de tourisme et de loisirs à des réseaux écologiques et des zones de gestion extensive. Un tel système nécessitera l'implication de tous dans le suivi et le contrôle des usages ainsi que l'adaptation possible des mesures d'incitation destinées à canaliser les visiteurs.

Contacts: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00; Jean-Laurent Pfund, chef du Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation fédérale:

12.400 Initiative parlementaire "Libérer les investissements dans le renouvelable sans pénaliser les gros consommateurs (CEATE-N)"

D'un point de vue général, le Conseil d'Etat soutient la Confédération dans ses efforts de renforcer le soutien à la production de courant vert. Cette volonté s'inscrit totalement dans les objectifs du canton de Neuchâtel d'encourager le recours aux énergies renouvelables et indigènes. Le gouvernement cantonal soutient également la volonté de soulager les entreprises fortes consommatrices d'énergie du supplément destiné au fonds de la rétribution à prix coûtant (RPC). Il trouve toutefois délicat de procéder à des modifications dans une loi qui se trouve juste avant une révision générale, comme c'est le cas avec la loi fédérale sur l'énergie (LEne), dont le délai de consultation court jusqu'en janvier 2013. Il ne faudrait en effet pas que l'avis émis lors de la présente consultation porte préjudice à des modifications ultérieures rendues nécessaires par une approche plus globale dans le cadre de la révision générale à venir de la LEne. Néanmoins, le Conseil d'Etat partage l'avis que des mesures immédiates sont aussi nécessaires.

Contacts : Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 88 67 00 ; Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Ordonnances concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain

Le Conseil d'Etat salue le travail effectué visant à donner un cadre d'application à la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH) et à uniformiser des pratiques qui sont actuellement encore trop disparates. Il relève que la mise en œuvre de cette nouvelle législation aura des conséquences en particulier pour les cantons non universitaires. De plus, elle incitera un regroupement des ressources en matière d'éthique de la recherche.

Contacts: Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00; Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

Affaires cantonales

Délégation neuchâteloise à la Loterie romande : deux nouveaux sociétaires

Le Conseil d'Etat a nommé deux nouveaux sociétaires de la Société de la Loterie de la Suisse romande à compter du 1^{er} janvier 2013, soit Mme Isabelle Baume et M. André Simon-Vermot. Directrice adjointe du CSP à La Chaux-de-Fonds, Mme Isabelle Baume est membre de la commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande et remplace M. Laurent Mader, démissionnaire. Ancien chef du Service juridique de l'Etat, M. André Simon-Vermot succède quant à lui à M. Jean Guinand, ancien conseiller d'Etat. Ce dernier quitte la Loterie romande après 11 ans en raison de sa nomination en qualité de coprésident, avec le directeur de l'Office fédéral de la justice M. Michael Leupold, de la Commission chargée de préparer la législation fédérale sur les jeux d'argent suite à l'adoption en mars 2012 par le peuple et les cantons d'une nouvelle norme constitutionnelle. Dès le 1^{er} janvier 2013, les deux nouveaux sociétaires rejoindront ainsi la délégation neuchâteloise, composée de Mme Corinne Dupasquier et M. Daniel Monnin, à l'assemblée générale de la Loterie romande. A noter que M. André Simon-Vermot devrait être également nommé par l'assemblée générale du 29 novembre 2012 en qualité de membre du Conseil d'administration de la Loterie romande en remplacement de M. Jean Guinand, dont le poste est devenu incompatible avec sa nouvelle fonction. M. Jean Guinand cessera par ailleurs d'occuper la vice-présidence du Sport-toto.

Contact : Pascal Grosclaude, secrétaire général du DEC, tél. 032 889 68 00.

Pêche dans les eaux de l'Etat en 2013

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté annuel concernant la pêche dans les eaux de l'Etat en 2013 qui s'ouvrira le 1^{er} mars prochain. Aucun changement majeur n'est proposé par rapport à l'an dernier. A signaler toutefois le maintien du moratoire de la pêche de l'ombre sur le Doubs que la Commission mixte du Doubs avait décidé d'introduire l'an dernier

déjà. La protection intégrale de cette espèce est donc décrétée à nouveau pour la saison 2013, soit l'interdiction de capture et de toute action de pêche de l'ombre.

Contact: Jean-Marc Weber, inspecteur cantonal de la faune au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 70.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 15 novembre 2012